



Pôle Ingénierie Espaces Publics  
Direction de la Mobilité et des Espaces Publics  
mobespub@eurometropolemetz.eu  
CRVA

**A l'attention de Mesdames et Messieurs  
les riverains de la rue Gargan à PELTRE**

Metz, le 19 septembre 2022

**OBJET** : Aménagement de la rue de Gargan à PELTRE

**REF** : DGASU-DMEP-PIEP-SAEP/2022-08/9253

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que dans le cadre de son programme de travaux pour 2022, l'Eurométropole de Metz et la commune de Peltre ont planifié la requalification de la rue de Gargan, entre la rue de Peumont et la rue Saint-André. Ces travaux s'effectueront à compter du **19 septembre 2022, pour une durée de 10 semaines environ** (hors aléas techniques et climatiques).

Le projet s'inscrit dans la continuité des travaux déjà réalisés en 2021 et a pour objectif d'améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers.

Ainsi, afin de répondre aux enjeux réglementaires de mise en accessibilité du domaine public, les trottoirs seront élargis.

Pour conforter la zone 30 actuelle, un aménagement de sécurité complémentaire de type "plateau" sera réalisé à l'angle de la rue de Gargan et de la rue de la Horgne. De même, la matérialisation de la chaussée à voie centrale banalisée, appelée également "chaucidou", sera prolongée sur cette seconde phase d'intervention. Pour rappel, dans ce type d'aménagement, les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle alors que les cyclistes disposent de deux voies latérales. Lors d'un croisement entre deux automobilistes, ces derniers sont autorisés à se déporter sur les voies latérales en prenant garde d'ajuster leur vitesse et de vérifier, au préalable, l'absence de cyclistes. Cet aménagement contribue, par ailleurs, à réduire la vitesse des automobilistes et s'inscrit parfaitement dans l'esprit des zones 30.



**METZ MÉTROPOLE**  
**EUROMÉTROPOLE DE METZ**  
**MAISON DE LA MÉTROPOLE** ■ 1 Place du Parlement de Metz ■ CS 30353 ■ 57011 METZ CEDEX 1  
T. 03 87 20 10 00 ■ F. 03 57 88 32 68 ■ eurometropolemetz.eu ■    

Tout courrier émanant ou traité par Metz Métropole fait l'objet d'un enregistrement sur support informatique à l'usage exclusif de Metz Métropole et de ses partenaires pour l'accomplissement de ses missions. La durée maximale de conservation est confirmée à la Durée d'Utilité Administrative. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant. Ce droit s'exerce par demande écrite adressée à Metz Métropole.



Enfin, une attention toute particulière sera apportée à l'aménagement paysager avec la mise en place d'une palette végétale permettant une floraison tout au long de l'année, ainsi que des éléments valorisant et structurant l'espace.

Pendant la durée du chantier, toutes les précautions seront mises en œuvre afin de faciliter l'accès maintenu aux propriétés privées. Le stationnement sur voirie sera neutralisé dans l'emprise du chantier. La rue sera barrée totalement dès lors la mise en place des enrobés finaux (cette phase durera trois jours), et un message spécifique sera formulé, en amont, pour vous en informer.

Conscients des désagréments qui pourraient vous être imposés en la circonstance, nous mettons en place toutes les dispositions pour en limiter les effets et nous vous remercions, par avance, de votre compréhension.

Les services de l'Eurométropole de Metz et de la commune de Peltre restent à votre entière disposition pour toute question relative à ce chantier :

- Par voie électronique à l'adresse suivante ([mobespub@eurometropolemetz.eu](mailto:mobespub@eurometropolemetz.eu)) ;
- En joignant le Pôle Ingénierie Espaces Publics de l'Eurométropole par téléphone au 03.87.20.10.00 ;
- À l'accueil de la mairie de Peltre, 1 rue de Gargan, où un plan imprimé du projet d'aménagement sera à votre disposition en consultation.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président délégué



Bertrand DUVAL  
Maire de La Maxe

Le Maire,



Walter KURTZMANN